

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Réunion du Conseil d'Administration
Du mardi 27 juin 2017

COMPTE RENDU

Présents : Mmes Sylvie VINCENT, Vice-présidente, Nicole GEORGES, Denise MAIRE, Christine PECHEUR et Suzanne VAUTHIER, MM. Camille COLLIGNON, Michel CORDIER, Joël GROSJEAN, M. Jean-Marie MIGEOT.

Excusés : M. Jean-Jacques GAULTIER, Président, Mme Sylvie CONRAUX (pouvoir à Camille COLLIGNON), Mmes Anne-Marie MESSERLIN, Marie-Laurence ZEIL, MM. Alexandre CHOPINEZ (pouvoir à Sylvie VINCENT), Daniel GENRAULT et Denis KARM.

Absent : M. Guillaume GODEY.

Secrétaire de séance : Mme Denise MAIRE.

Observations sur le compte-rendu de la précédente séance du 14 mars 2017 :

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 14 mars 2017.

1°) Vote du compte administratif 2016 suite absence de quorum

L'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que pour délibérer valablement, la majorité des membres doit être physiquement présente, soit en l'espèce, 9 présents sur les 17 membres en exercice. Le président ne peut pas prendre part au vote lors de l'approbation du compte administratif et doit se retirer. Il ne peut être compté dans le nombre de présents.

Lors du vote du compte administratif 2016 le 14 mars 2017, le Président étant sorti de la salle, seuls 8 membres restaient présents et 9 votants, le quorum prévu à l'article L2121-17 du CGCT n'était donc pas atteint.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2016.

2°) Dispositif Chantiers Jeunes : Demande d'aide financière à la CAF des Vosges

Afin de permettre à des jeunes de financer un projet personnel en contrepartie d'activités réalisées et encadrées au sein de la collectivité, il est proposé de reconduire le dispositif Chantiers Jeunes cet été. Ce dispositif intitulé « argent de poche » s'adresse à des jeunes vittellois âgés de 15 à 17 ans.

Les objectifs des chantiers sont les suivants :

- Sensibiliser et intégrer les jeunes à la vie de la collectivité
- Valoriser l'image des jeunes au sein de la commune
- Inciter au respect du patrimoine communal en faisant participer les jeunes à sa rénovation
- Lutter contre l'oisiveté des jeunes
- Initier les jeunes au monde du travail et au respect
- Faciliter l'accès des jeunes aux loisirs
- Prévenir les conduites à risques.

A l'issue du chantier, chaque jeune reçoit une gratification de 100 € sous forme de bons d'achat ou d'un versement direct au prestataire désigné dans son projet.

D'un montant total évalué à 9 220 €, cette action peut être financée par la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges à hauteur de 2 300 €, dans le cadre de la participation au financement du temps libre des jeunes.

Sylvie VINCENT précise que le CCAS a reçu courant juin 16 dossiers de candidature soit 11 filles et 5 garçons. La commission d'attribution, qui s'est réunie le 20 juin dernier, a émis un avis favorable à tous les projets proposés par les jeunes. Cette année, les chantiers jeunes se dérouleront du 17 juillet au 11 août sur 4 semaines. Les chantiers prévoient : la réfection de sentiers pédestres, l'entretien du cimetière, le nettoyage de parkings et la participation aux travaux de l'association Vit Tel Ta Nature au sein de la forêt parc. Les jeunes seront encadrés

par l'éducatrice spécialisée du CCAS qui portera une vigilance toute particulière afin de prévenir les comportements inappropriés.

Sylvie VINCENT ajoute que le contrat avec les jeunes a été complété en ce sens.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la reconduction en 2017 du dispositif chantiers de jeunes dans les mêmes conditions, autorise Monsieur le Président à solliciter le financement de cette action auprès de la Caisse d'Allocation Familiale des Vosges, et autorise la Vice-présidente à signer les conventions à intervenir entre le CCAS, le jeune et son représentant légal.

La dépense correspondante sera imputée au c/6562 « Aides ».

3°) Goûters Pratiques Séniors (GPS) : Appel à projets CARSAT et Conférence des Financeurs de la Prévention et de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département des Vosges

Depuis juin 2016, le CCAS de Vittel organise des GPS - Goûters Pratiques Séniors - à la Maison Ressources. Il s'agit de mini conférences sur les thèmes de la prévention des risques au quotidien et de la santé, suivies d'un goûter.

Afin de maintenir le lien social sur le territoire de la commune, le CCAS souhaite mettre en œuvre plusieurs actions collectives destinées à rompre l'isolement des personnes âgées.

À titre d'exemples, ont déjà été proposés et seront proposés : Aide à l'utilisation de son téléphone portable, nutrition, stop aux arnaques, valoriser l'estime de soi et (re) prendre confiance en soi ...

Un programme sur 2017/2019 a été élaboré et plusieurs ateliers seront proposés. D'un montant total évalué à 29 892 €, ces activités sont susceptibles d'être financées d'une part par la CARSAT Nord-est à hauteur de 10 966 €, au titre du maintien du lien social ; et d'autre part par la Conférence des financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département des Vosges à hauteur de 5 141 €, au titre du maintien à domicile des personnes âgées de 60 ans et plus.

Sylvie VINCENT rappelle les thèmes des GPS qui ont eu lieu l'année dernière et au cours des 6 derniers mois. Face au succès rencontré et afin de répondre aux attentes des séniors, le CCAS a souhaité mettre en place pour les deux prochaines années d'autres GPS destinés à améliorer la qualité de vie et le bien-être des séniors sur le territoire de Vittel et ses alentours. Elle souligne que le nombre de participants est passé de 7 à une cinquantaine de personnes, vittelloises et non vittelloises.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la mise en place de ce programme sur 2017/2019, autorise Monsieur le Président à solliciter le financement de cette action auprès de la CARSAT Nord-est et auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département des Vosges.

4°) Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) : convention avec le Conseil Départemental des Vosges

Différents échanges entre le CCAS et le service logement de la Direction de l'Action Sociale Territoriale ont conduit à envisager une participation financière du CCAS au FSL. Ce dispositif permet de renforcer l'aide aux personnes ou familles rencontrant des difficultés particulières du fait d'une situation de précarité selon les dispositions de l'article 65 de la loi du 13 août 2004.

Par délibération du 14 juin 2016, le CCAS avait décidé d'apporter une contribution financière de 800 €, qui faisait l'objet d'une convention de partenariat entre le CCAS de Vittel et le Conseil Départemental des Vosges. La participation du CCAS est versée à la Caisse d'Allocations Familiales, gestionnaire du fonds.

Sylvie VINCENT fait un état des statistiques du FSL sur la commune de Vittel en 2016 : 45 dossiers refusés et 42 dossiers accordés dont 11 sous forme de prêts et 31 sous forme de subventions. Les aides concernent principalement les personnes seules sans enfant, de plus de 35 ans et bénéficiaires du RSA.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de renouveler l'attribution d'une subvention de 800 € au titre de l'exercice 2017, et autorise le Président à poursuivre le partenariat par la signature d'une convention.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de 2017, c/6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé ».

5°) Prestations de service d'assurance - Groupement de commandes entre la ville de Vittel, le Centre Communal d'Action Sociale de Vittel, la Régie Vittel Sports et la Communauté de Communes Terre d'Eau.

Afin de faciliter la gestion du marché de prestation de service d'assurance (Responsabilité Civile, Dommage aux Biens et Véhicules à Moteur), de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation et d'exécution des marchés, la Ville de Vittel, le CCAS de Vittel, la régie Vittel Sports, la Communauté de Communes Terre d'eau, et ses communes membres qui en feront la demande, souhaitent de se regrouper et constituer un groupement de commandes, en application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015. Le mandataire serait la ville de Vittel.

La convention constitutive du groupement, dont le projet est joint en annexe, a pour objectif de préciser les modalités de fonctionnement du groupement jusqu'au terme du marché.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve la convention constitutive de groupement de commandes et autorise la Vice-présidente à la signer, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

6°) Questions diverses

Joël GROSJEAN souhaite savoir quel est le bilan de la navette Vittel Contrexéville.

Sylvie VINCENT lui répond qu'un bilan intermédiaire a été effectué et a mis en évidence l'inutilité de certains arrêts. Certains ont donc été supprimés, ce qui permet d'offrir des rotations supplémentaires répondant ainsi à la demande des usagers. La fréquentation tout public (au lieu des plus de 60 ans) se trouve donc nettement améliorée. Elle informe qu'une réflexion est en cours avec la Communauté de Communes pour étendre ce service au niveau intercommunal.

Il est également question d'organiser le portage des repas à domicile sur tout le territoire de la codécom.

Christine PÊCHEUR demande si le CCAS donnera suite à la proposition de la compagnie "sous la pluie" quant à l'organisation d'une pièce de théâtre interactif.

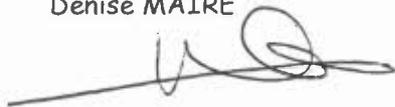
Sylvie VINCENT se dit réticente à cette proposition car il appartiendrait au CCAS de chercher le public, ce qui engendre des frais de communication non prévus au budget.

Jean-Marie MIGEOT profite de l'occasion qui lui est donnée pour, en son nom et au nom de l'APF, remercier la ville des travaux entrepris en vue de rendre accessible les locaux de l'hôtel de ville et des services fiscaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quinze.

Vittel, le 27 juin 2017.

La secrétaire,
Denise MAIRE



Le Président,
Jean-Jacques GAULTIER

